**Modifications du 03/01/2024**

**Les modifications apparaissent soit en jaune soit en suivi des modifications.**

1. Dans la partie « Lots » : Modifications du seuil de la PNSPP qui devient 143.000€ au lieu de 140.000€ à partir du 01/01/2024.

|  |  |
| --- | --- |
| Description de l’objet du marché | Lot(s) :  Le marché est divisé en lots.  Lot 1 : [à compléter par la nature, le volume, l’objet, la répartition et les caractéristiques de chacun des lots].  Lot 2 : [à compléter par la nature, le volume, l’objet, la répartition et les caractéristiques de chacun des lots].  Vous pouvez remettre offre pour Choisissez un élément lot(s).  Un maximum de [à compléter] lots pourra vous être attribué. L’ordre de préférence indiqué dans votre offre sera appliqué pour déterminer quels lots vous seront attribués.  Vous pouvez proposer des rabais ou améliorations en cas d’attribution de plusieurs lots :  OUI  NON  Le marché n’est pas divisé en lots. |